



Démarche : AID - Aide à l'Inclusion Digitale

Organisme : DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE (DGEN)

Identité du demandeur

Email

Etablissement
Numéro TAHITI

Dénomination

Forme juridique

Formulaire

Présentation du dispositif

La présente démarche en ligne constitue le dossier de demande d'aide financière au titre du dispositif d'aide à l'inclusion digitale (AID), institué par la loi du Pays n° 2020-30 du 17 septembre 2020 et mis en œuvre par l'arrêté n° 1623 CM du 20 octobre 2020.

Peuvent bénéficier de ce dispositif les associations à but non lucratif :

- immatriculées en Polynésie française depuis au moins trois (3) ans ; dont l'objet statutaire relève des domaines de l'insertion à l'emploi, de la cohésion sociale ou de la santé ; disposant de locaux fixes dédiés à leurs activités ;
- présentant un projet d'inclusion digitale, visant à faciliter l'accès aux outils et ressources numériques, notamment à Internet, et/ou à favoriser la transmission des compétences numériques.

Les associations éligibles peuvent solliciter une aide financière destinée à soutenir :

- l'accès à la connexion Internet ;
- l'acquisition de matériel informatique nécessaire à la mise en œuvre du projet d'inclusion digitale.

Dépenses éligibles et plafonds de l'aide

Sont éligibles au dispositif AID les dépenses suivantes :

Dépenses relatives à la connexion Internet, comprenant :

- les frais de raccordement et d'installation au réseau d'un opérateur de télécommunications dans les locaux de l'association ;
- les frais de mise en service au réseau ;
- l'achat des équipements permettant la connexion à Internet.

Le montant de l'aide à la connexion Internet est plafonné à 300 000 F CFP TTC.

Dépenses relatives à l'achat de matériel informatique, comprenant :

- les ordinateurs ;
- les imprimantes multifonctions à jet d'encre ou laser (imprimante, scanner, photocopieur) ;
- les périphériques informatiques (écran, clavier, souris).

Le montant de l'aide à l'achat de matériel informatique est plafonné à 400 000 F CFP TTC, étant précisé que le prix unitaire de chaque matériel ou équipement ne peut excéder 50 000 F CFP TTC.

Les dépenses engagées avant le dépôt de la demande d'aide ne sont pas éligibles au dispositif.

Références réglementaires

- Loi du Pays n° 2020-30 du 17 septembre 2020 portant création du dispositif d'aide à l'inclusion digitale (AID)
- Arrêté n° 1623 CM du 20 octobre 2020 portant application de la loi du Pays précitée

AID - Aide à l'Inclusion Digitale

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Sont bénéficiaires de cette aide, les associations à but non lucratif et immatriculées en Polynésie française depuis un minimum de 3 années dont l'objet porté dans les statuts permet d'officier dans les secteurs de :

- l'insertion à l'emploi (formation des acteurs pour la maîtrise des savoirs et des compétences de base pour accéder à l'emploi) ;
 - la cohésion sociale (soutien à la cellule familiale, lutte contre la rupture intergénérationnelle, lutte contre l'illettrisme, l'absentéisme et le décrochage scolaire) ;
 - la santé (lutte contre les dépendances, traitement des problématiques de santé et de prévention de proximité, sensibilisation aux bons comportements et à l'hygiène).
- disposant de locaux fixes ;
- présentant un projet d'inclusion digitale.

Ces dernières doivent être à jour de leurs obligations fiscales et sociales.

L'aide ne peut être attribuée qu'une fois par association bénéficiaire pour une période de 3 ans à compter de son attribution.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Attention : les questions suivantes permettent de vérifier votre éligibilité au dispositif. Toute réponse négative à l'une de ces questions entraîne la non-éligibilité de la demande, conformément à la réglementation en vigueur encadrant le dispositif.

Maururu roa

ÉLIGIBILITÉ DU DEMANDEUR

Le demandeur est-il bien une association à but non lucratif ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

L'association est-elle immatriculée en Polynésie française depuis au moins 3 ans ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

L'objet social de l'association relève-t-il des domaines éligibles (insertion à l'emploi, cohésion sociale ou santé) ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

L'association dispose-t-elle de locaux fixes dédiés à ses activités ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

L'association est-elle à jour de ses obligations fiscales ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

AID - Aide à l'Inclusion Digitale

L'association est-elle à jour de ses obligations sociales (CPS) ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

L'association n'a-t-elle pas déjà bénéficié de l'aide AID au cours des 3 dernières années ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

ÉLIGIBILITÉ DU PROJET

Le projet constitue-t-il un projet d'inclusion digitale ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Le projet vise-t-il à faciliter l'accès aux outils et ressources numériques, notamment à Internet ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Le projet prévoit-il des actions de transmission ou de renforcement des compétences numériques ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Le projet est-il cohérent avec l'objet et les missions de l'association ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

ÉLIGIBILITÉ FINANCIERE

Les dépenses prévues sont-elles réalisées au bénéfice direct du projet d'inclusion digitale ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Aucune dépense éligible n'a-t-elle été engagée avant le dépôt de la demande ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

CONDITIONS RELATIVE A L'AIDE

La demande d'aide est-elle déposée avant la réalisation des dépenses éligibles ?

Cochez la mention applicable

AID - Aide à l'Inclusion Digitale

Non

L'association s'engage-t-elle à respecter les obligations de justification et de suivi après attribution ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

PLAFONDS DE L'AIDE

Le prix unitaire de chaque matériel ou équipement est-il inférieur à 50 000 F CFP TTC ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

PRESENTEZ VOUS (LE DEMANDEUR)

Nom de l'association

Prénom et nom du représentant légal

Prénom et nom de la personne autorisée à signer toute demande.

Présentation de l'association

Présentation de l'association (activité, organisation, composition, fonctionnement, etc.)

(5 lignes maximum)

Téléphone mobile

Téléphone mobile du Président de l'association

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièce d'identité du représentant légal

Joindre une copie de la pièce d'identité du représentant légal (carte d'identité ou passeport)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Statuts de l'association

Joindre ici une copie des statuts datés, signés et enregistrés.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Extrait du JOPF

Joindre ici un extrait du JOPF relatif à la création de l'association.

AID - Aide à l'Inclusion Digitale

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Composition du bureau de l'association

Joindre ici un extrait du JOPF relatif à la constitution de l'actuel bureau de l'association

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Contrat de propriété / location ou convention

Joindre ici le contrat de propriété, de location ou convention de mise à disposition des locaux.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Comptes financiers

Joindre ici les comptes financiers approuvés des trois derniers exercices clos.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Rapport d'activité

Joindre ici le plus récent rapport d'activité approuvé.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Attestation de régularité auprès de la Paerie (DGFIP)

Joindre ici une attestation de régularité en matière d'impôts directs territoriaux. Cette attestation est délivrée par la Direction générale des finances publiques (DGFIP), et doit être libellée au nom de votre entreprise. L'attestation doit être de l'année civile en cours.

Contact : t161006@dgfip.finances.gouv.fr ou +689 40 46 70 00

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Attestation de régularité sociale (CPS)

Joindre ici une attestation précisant que votre entreprise est en situation régulière au regard de ses obligations sociales. Cette attestation est délivrée par la CPS (Caisse de prévoyance sociale).

http://www.cps.pf/modal_forms/nojs/contact?width=540&height=400

L'attestation doit être de l'année civile en cours.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Attestation de régularité fiscale (DICP)

Joindre ici une attestation indiquant que votre entreprise est en situation régulière au regard de ses obligations fiscales. Cette attestation est délivrée par la DICP (Direction des impôts et des contributions publiques).

Demande en ligne: <https://www.impot-polynesie.gov.pf/commander-une-attestation-fiscale>

L'attestation doit être de l'année civile en cours.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Relevé d'identité bancaire (RIB)

Joindre ici un relevé d'identité bancaire (RIB) au nom de votre organisme.

Les RIB Revolut, Wise et Deblock ne sont pas éligibles.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Numéro de TAHITI

Joindre une attestation de l'ISPF.

LE BUDGET PREVISIONNEL

Joindre une attestation de l'ISPF.

AID - Aide à l'Inclusion Digitale

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Devis détaillés des prestataires et dépenses envisagés

Veillez joindre les devis détaillés des prestataires relatifs aux dépenses prévues dans le cadre du projet.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Budget prévisionnel détaillé du projet

Le budget détaillé faisant apparaître :

- les dépenses locales et celles effectuées à l'étranger (deux colonnes spécifiques)
- les dépenses poste par poste,
- les ressources de financement demandé (public ou privé)

PRESENTEZ VOTRE PROJET

Le projet

Description du projet d'inclusion digitale.

Public cible

Quel public ciblez-vous ?
(5 lignes maximum)

Postes informatiques

Nombre de postes informatiques à acquérir ?

Périphériques

Nombre de périphériques (écran, imprimante, clavier, etc.) à acquérir. Détaillez votre demande par type de périphériques.

Ressources humaines

Détailler vos ressources humaines et la qualification de celles-ci pour l'encadrement des usagers.
(5 lignes maximum)
Enregistrer le brouillon

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

AID - Aide à l'Inclusion Digitale

Quels sont les accompagnements que l'association propose au public ?

Aide à la connexion Internet

Montant de l'aide demandée pour la connexion internet. Plafond limité à 300 000 XPF TTC.

Aide à l'achat de matériel

Montant de l'aide demandée pour l'achat de matériel informatique. Plafond limité à 400 000 XPF TTC.

SOUMETTRE VOTRE DEMANDE

Dispositions légales

Les demandes transmises par mes-demarches.gov.pf engagent-elles les usagers alors qu'elles ne sont pas signées ?

Aucune disposition générale en droit français n'impose le recours à la signature pour recueillir l'engagement d'un usager. Les conditions générales d'utilisation d'un service en ligne peuvent prévoir, comme c'est le cas pour mes-demarches.gov.pf, que la confirmation et la transmission du formulaire par l'utilisateur vaut signature de celui-ci et qu'en utilisant le service, l'utilisateur s'engage sur la véracité des informations transmises lors du dépôt de son dossier.

Toutefois par sécurité juridique, la Direction générale de l'économie numérique (DGEN) vous invite à cliquer l'engagement ci-dessous.

Exactitude des informations transmises

Je déclare avoir pris connaissance de l'article 441-6 du Code Pénal qui dispose que le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu est puni de deux ans d'emprisonnement et de 3 579 960 F CFP d'amende, et certifie donc l'exactitude de l'ensemble des renseignements fournis dans ce dossier.

En validant le présent formulaire électroniquement de demande d'aide à la connexion Internet, je certifie exacte toutes les informations qui y sont indiquées.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Déposer le dossier

Le dépôt de votre dossier est effectif uniquement lorsque l'ensemble des champs obligatoires est correctement renseigné et qu'aucun champ n'apparaît en rouge dans le formulaire.

Tout dossier déposé fait systématiquement l'objet d'un courriel de confirmation de dépôt, envoyé automatiquement à l'adresse électronique renseignée lors de la démarche.

En l'absence de ce courriel, le dépôt du dossier doit être considéré comme non finalisé.